



Ce courrier est écrit en FALC
FALC veut dire Facile A Lire et à Comprendre.
Le FALC aide à mieux comprendre les informations.

Mairie

La mairie est un bâtiment.

A la mairie il y a :

- le bureau du maire
- la salle de réunion du conseil municipal.
Le conseil municipal ce sont les élus.
Ils ont été élus par les habitants de Versailles.
Ils discutent et ils prennent des décisions pour la ville.
- la salle des mariages.

A la mairie il y a des services :

1. le **C**entre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale – **CCAS**
2. le service de l'état-civil
3. le service Funéraire
4. le service Education
5. le service de la Petite enfance
6. la direction des Maisons de quartier
7. le service des Logements
8. le service de l'Urbanisme
9. la police municipale



Sur le site internet de Versailles je trouve
des renseignements sur les démarches administratives.
Je trouve aussi des idées d'activités.
Ces activités sont proposées par la mairie.
Ces activités sont :

- le sport
- la culture
- les loisirs
- la santé...



La mairie vous accueille

Les horaires de la mairie

La mairie est ouverte :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
- le samedi de 8h30 à 12h00
Attention : en juillet et en août
la mairie est fermée le samedi.

Téléphone : 01 30 97 80 00

Adresse de la mairie et des services :

4, avenue de Paris
RP 1144
78011 Versailles Cedex

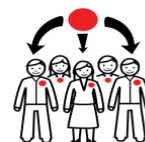
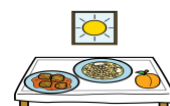


Beaucoup de démarches sont faites par internet.

Par internet je peux m'inscrire à :



- **la petite enfance**
 - l'accueil en crèche
 - le multi accueil : je peux laisser mon enfant de temps en temps
- **l'école :**
 - l'accueil périscolaire avant et après l'école
 - les centres de loisirs les mercredis et pendant les vacances
 - la cantine de l'école
 - l'aide aux devoirs après l'école
- **les maisons de quartier**
- **le sport :**
 - sports et vacances
 - centre d'initiation sportive (CIS)



Par internet je peux faire des démarches pour :



- **Mes démarches citoyennes**

sur le site www.espace-citoyens.net/versailles/

- **Les Bibliothèques de la ville :**

je m'inscris sur le site www.bibliotheque.versailles.fr



- **Les Stationnement dans la ville :**

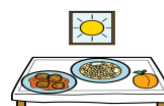
Demande d'abonnement sur le site
www.stationnement.versailles.fr



Comment payer les services ?

Je peux payer :

- **la cantine de l'école**
- **la crèche**
- **les centres de loisirs**
- **les maisons de quartier ...**



Téléphone : 01 30 97 80 00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00



Je peux aller sur le site :

<https://demarches.versailles.fr/demarche/187/2>

Adresses des services.

1. Centre Communal d'Action Sociale - CCAS

Le **CCAS** s'occupe :

- des enfants
- des adultes
- des personnes âgées
- des personnes en situation de handicap.



Le CCAS s'occupe de ces personnes dans leur vie de tous les jours.

6, impasse des Gendarmes

Téléphone : 01 30 97 83 00

Entrée C

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00



Attention les trottoirs sont pavés.

L'accès est difficile pour les fauteuils roulants.

si vous passez par le gymnase des pompiers :

Attention les portes sont difficiles à ouvrir.

Je peux aussi passer par l'impasse des Gendarmes.

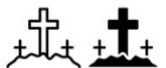
Adresse postale : Hôtel de Ville - 4, avenue de Paris - RP 1144
78011 Versailles Cedex



2. L'état-civil

L'état civil s'occupe :

- des cartes d'identité
- des passeports
- des naissances
- des mariages
- des PACS
- des décès
- du recensement militaire
- des inscriptions pour voter.



Téléphone : 01 30 97 80 00

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h00

Mardi de 8h30 à 18h00 (17h00 en juillet et août)

Samedi de 8h30 à 12h00 (pas d'ouverture en juillet et août)

3. Le service Funéraire



Ce service s'occupe des cimetières de la ville.

Téléphone : 01 30 97 81 42 ou 01 30 97 81 43
funeraire@versailles.fr



Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Samedi de 9h à 11h30

4. Le service de la petite enfance



Ce service aide à trouver une solution de garde pour les bébés.

Téléphone : 01 30 97 80 00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Je peux aller sur le site :

<https://demarches.versailles.fr/demarche/189/2>



5. Le service éducation



Ce service est pour les enfants qui vont à l'école.

Ce service s'occupe de :

- l'accueil avant et après la classe
- la cantine
- l'aide aux devoirs
- les accueils de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires.



Téléphone : 01 30 97 80 00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Je peux aller sur le site :

<https://demarches.versailles.fr/demarche/188/2>

6. Les directions des maisons de quartier

Les maisons de quartier apportent de l'animation aux quartiers

Les maisons de quartier accueillent :

- **les familles**
- **les personnes âgées et retraitées**
- **les jeunes et les enfants**
- **les personnes en situation de handicap.**

Téléphone : 01 30 97 84 20

dvqlj@versailles.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

7. Le service des logements

Ce service reçoit ma demande de logement social.

Je prends rendez-vous au : 01 30 97 80 20

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Je fais ma demande à l'adresse de la mairie :

4, avenue de Paris

RP 1144

78 011 Versailles



8. Le service de l'urbanisme

Vous faites des travaux de construction, de démolition ou vous améliorez votre habitation.

Le service de l'urbanisme vous donne des conseils.

service.urbanisme@versailles.fr

Avec ou sans rendez-vous.

Lundis, mardis de 8h30 à 12h30, et de 13h30 à 17h00

mercredis, jeudis, et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

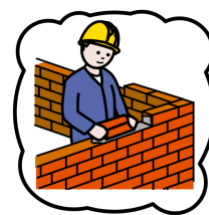
Vous êtes commerçants ou artisans.

Vous voulez faire des travaux pour rénover votre magasin.

Il y a un agent de la mairie pour vous aider.

L'agent vous donne des conseils sur :

- **la construction**
- **les règles de sécurité incendie**
- **l'accessibilité des personnes en situation de handicap.**



Il faut prendre un rendez-vous.

Téléphone : 01 30 97 82 05



9. La police municipale



Les agents de la police municipale travaillent pour la mairie.

Les agents de la police municipale font respecter :

- l'ordre public
- la tranquillité publique
- la sécurité publique
- la santé publique.

Les agents renseignent les personnes.
Ils travaillent à la sécurité des lieux.

A côté :

- des écoles : à l'heure des entrées et des sorties
- des carrefours.



3 bis, passage Pilâtre du Rozier
Téléphone : 01 30 97 81 80



Pendant l'été, la Police Municipale surveille votre domicile.
Téléphone : 01 30 97 81 80



Il existe un service qui récupère les objets perdus et retrouvés.

Téléphone : 01 30 97 81 60

objets.trouves@versailles.fr

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h50.



BON À SAVOIR

Pour une **urgence** : j'appelle le **112**.

Avec le **112** je peux contacter :

- **la police**
- **les pompiers**
- **le SAMU**



Commissariat de Police :

01 39 24 70 00

Police secours : 17

Gendarmerie :

01 39 67 50 00

Pompiers : 18

J'ai des difficultés pour parler ou entendre.

Pour une **urgence** : j'appelle le **114**.

Avec le **114** je peux contacter :

- **la police**
- **les pompiers**
- **le SAMU**

